à la tribune pour lire ses déclarations. Il se défend tout d'abord du reproche de contradiction. Il est vrai qu'il a été un des plus chauds partisans du protectorat, mais il a depuis reconnu que la politique suivie par le Cabinet précédent, que les actes accomplis par lui rendaient impossible désormais le protectorat à Madagascar. Il a reconnu cela dès le mois de mars, c'est-à-dire bien avant que se fût produit l'événement que M. le député Doumergue, seul en France, considère comme une catastrophe : un changement de ministère.

Sur ces mots l'extrême gauche se livre à un tapage extraordinaire et le président a toutes les peines du monde à la calmer en disant que M. Hanotaux, ayant été critiqué par les orateurs précédents, a bien le droit de se défendre.

M. Hanotaux explique que l'annexion, dans les circonstances qui étaient imposées au nouveau cabinet, est devenue la seule issue possible à la situation politique et administrative où l'on se trouve engagé à la suite de la déclaration à la Chambre par M. Berthelot, le 27 novembre, et des instructions données par lui à M. Laroche, résident général à Madagascar.

Le jour où M. Berthelot disait que Madagascar est devenu possession française, ce jour-là l'annexion était faite et cette situation nouvelle devait avoir au point de vue diplomatique et au point de vue de l'administration de l'île des conséquences inéluctables.

M. Berthelot notifia aux puissances étrangères «la prise de possession définitive de l'île par la France. » La plupart des puissances se bornèrent à accuser réception de cette circulaire. D'autres discutèrent sur la portée exacte de cette nouvelle formule introduite dans le droit public.

L'Angleterre et les Etats-Unis notamment déclarèrent faire des réserves en ce qui concernait les droits qui leur étaient conférés par les traités antérieurs. M. Bourgeois leur répondit que le maintien des traités passés par la Reine avec les puissances était incompatible avec la situation créée par la conquête. Le gouvernement des Etats-Unis demanda une déclaration plus précise que la prise de possession et, de son côté, l'Angleterre déclarait persévérer dans ses réserves.

C'est dans ces conditions que le cabinet Méline succéda au cabinet Bourgeois. Il ne lui était plus possible désormais, à la suite des notifications faites aux puissances, de revenir au système du protectorat qui avait encore ses préférences. Le cabinet actuel n'a pas cru possible de bouleverser l'œuvre accomplie et de renoncer à la politique de continuité dans les vues et dans les desseins. Des hésitations et des tergiversations ne pouvaient que compromettre l'avenir sans restaurer le passé.

Le gouvernement des Etats-Unis demandait une déclaration formelle d'annexion. M. Hanotaux n'a pas cru qu'il y eût intérêt à la lui refuser plus longtemps. Mais cette déclaration ne pouvait émaner que du pouvoir souverain : du Parlement. De là le dépôt du projet actuel. Le simple dépôt de ce projet a suffi pour assurer l'adhésion des Etats-Unis. Nous ne doutons pas que les *questions diplomatiques* relativement secondaires qui peuvent subsister encore ne se résolvent rapidement.

Il est naturel que la France réclame pour elle la contrepartie des sacrifices qu'elle s'est imposés pour faire pénétrer la civilisation dans la grande île africaine. Il est indispensable de ne pas laisser se perpétuer des questions diplomatiques qui risqueraient d'entraver la marche générale de la politique internationale.

Le ministre termine en demandant à la Chambre de voter le projet qui couronne les deux siècles et demi d'efforts par lesquels la France a préparé le jour où Madagascar nous appartiendrait sans retour et deviendrait définitivement une colonie française. (Applaudissements.)

Discours de M. l'abbé Lemire

M. l'abbé Lemire demande quelle sera à Madagascar la direction religieuse. En Orient, qui dit catholique dit Français, qui dit protestant dit Anglais. Tout le monde rend hommage au patriotisme, au dévouement de nos missionnaires. Que fera-t-on pour assurer leur influence? (Très bien à droite, exclamations à l'extrême gauche.)

Les Anglais, eux, savent se servir de cette force morale qui est la religion. (Très bien à droite). A Madagascar, les méthodistes ont un budget de plus d'un million. Le culte protestant est le culte officiel de la cour d'Emyrne.

Notre résident général, dont la nomination a produit une certaine émotion, tout en rendant hommage aux qualités civilisatrices de nos missionnaires, a cru devoir entrer en pourparlers avec les chefs hovas protestants. Quelles ressources donnera-t-on à nos missionnaires? (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Faberot se distingue par sa violence.

M. l'abbé Lemire. — Mais, messieurs, si on avait favorisé nos missionnaires, s'ils avaient été en mesure de travailler pour nous, nous n'aurions pas laissé là bas 7,000 cadavres ! (Vifs applaudissements à droite).

Vont-ils voir aujourd'hui les faveurs du gouvernement aller à leurs adversaires? Ne rien faire pour assurer leur influence, négliger ce moyen d'action, ce serait faire acte de mauvais Français. (Applaudissements répétés à droite).

L'orateur, en regagnant sa place, est félicité chaleureusement.

Discours du ministre des Colonies

M. André Lebon, ministre des colonies. — Je tiens à rassurer la Chambre sur les conséquences économiques du projet. Le gouvernement est décidé à administrer Madagascar de la façon la plus économique. Il cherchera dans chacune des tribus de l'île, dans l'élément indigène, tout ce qui pourra être une aide. (Très bien au centre).

Pour les fonctionnaires, on s'est peut-être un peu pressé d'organiser des cadres. Depuis le 1er mai, nous n'avons créé qu'un emploi nouveau, celui du fonctionnaire chargé d'organiser le service des mines : encore sera-t-il payé sur les subventions que paieront les concessionnaires ? (Applaudissements au centre).

M. Guieysse. — J'ai été mis en cause. Je tiens à dire que le cabinet précédent n'a pas engagé les finances de l'Etat. Il y a à Madagascar 26 douaniers, un ingénieur des ponts et chaussées, 15 conducteurs.

Il est clair qu'il faudra augmenter avant peu le nombre des fonctionnaires. M. Lebon n'a réduit, en réalité, que le nombre des magistrats. Les inconvénients de cette réduction se feront certainement sentir. (Applaudissements à gauche.)

VOTE DU PROJET DE LOI

Le président donne de lecture l'article unique du projet de loi qui est adopté.

L'ESCLAVAGE A MADAGASCAR

M. Denécheau soutient un article additionnel ainsi conçu : « L'esclavage est supprimé à Madagascar ».

M. Léveillé, au nom de la Commission des colonies, demande le renvoi de l'article à cette commission ; elle est déjà saisie de propositions semblables de MM. Denys Cochin et de Mahy.

La question est très complexe et très grave : si l'émancipation est trop brusque, elle fournira des recrues aux bandes de Fahavalos; elle créera une armée de 500,000 déclassés pour la révolte. Il faut élaborer à loisir un projet complet donnant les garanties nécessaires.

M. Denécheau combat le renvoi à la commission.

M. Denys Cochin. — Dans les pays où le drapeau français est planté, il est inadmissible que l'esclavage puisse subsister, pour la raison d'humanité comme pour le bon sens même. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Je ne puis admettre qu'un gendarme français soit tenu de ramener à son maître un esclave fugitif. (Nouveaux applaudissements.) Le législateur de 1848 a entendu légiférer pour toutes les terres françaises ; quand la France aura déclaré que Madagascar est terre française, le décret de 1848 entrera en vigueur ipso facto. (Vifs applaudissements à droite et sur de nombreux bancs à gauche.)

M. Le Myre de Villers. — Tous ceux qui sont à Madagascar sont d'avis qu'il faut abolir l'esclavage, mais qu'il y a de grandes précautions à prendre pour ne pas s'engager dans des difficultés considérables; il faut au moins prendre des précautions de police.

Le gouvernement a pris certaines mesures qu'il convient d'approuver ; il a décidé que tous les esclaves, à partir du 1er octobre 1896, seraient libres; aux autres, il donne la faculté de se racheter pour une somme de cent francs qui ira en diminuant d'année en année.

Dans une période fort courte, on arrivera ainsi à supprimer l'esclavage. Aucune réforme ne peut s'appliquer en un jour. (Applaudissements au centre.)

M. Isaac. — Il y a des milieux intéressés au maintien de l'esclavage parce qu'il y a des hommes qui convoitent des concessions et redoutent d'avoir à débattre des salaires avec des hommes libres. (Applaudissements à l'extrême gauche). La Chambre a le devoir de fixer son opinion ; je dépose un ordre du jour à cet effet.

M. De Mahy dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à rendre les mesures nécessaires pour que l'esclavage, aboli en droit, le soit en fait à Madagascar

Il ne faut pas, dit-il, compliquer le projet de loi qui tient dans son article unique. La Chambre a le temps de faire une autre loi spéciale. En attendant, mon ordre du jour lui permettra de témoigner son sentiment. (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs).

Divers autres ordres du jour ont été déposés par MM. Isaac, Deproge, Denys Cochin et Jaurès. Celui de M. Jaurès est ainsi conçu: « La Chambre constate que l'esclavage est aboli à Madagascar et passe à l'ordre du jour. »

Intervention du Président du Conseil

M. Méline, président du conseil. — Tout le monde est d'accord sur la question de principe: l'esclavage ne peut subsister sur une terre française; mais l'auteur du décret de 1848 avait lui-même reconnu que des mesures transitoires pouvaient s'imposer. (Très bien au centre.)

Le gouvernement accepte la formule qui plaît à la Chambre, pourvu qu'elle comporte l'étude des mesures à prendre. L'abolition immédiat de l'esclavage à Madagascar aboutirait à un soulèvement des indigènes et à un massacre des Français. (Très bien au centre).

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. — On ne peut séparer l'acte par lequel la France affirme sa souveraineté et l'acte par lequel elle supprime l'esclavage. Tout ajournement affaiblirait le principe de la loi. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les mesures de précautions doivent être consécutives et non préparatoires. Il faut dissiper l'équivoque.

Que ferez-vous demain si les esclaves de Madagascar viennent revendiquer leur liberté? Ajouterez-vous la sanction de la force à un déni de justice? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

C'est le ministre actuel des affaires étrangères qui a préparé l'expédition : c'était à lui de prévoir toutes les difficultés. (Applaudissements.)

La question de confiance

M. André Lebon, ministre du commerce. — On ne pourra déposséder les propriétaires d'esclaves sans indemnités. (Violentes clameurs à l'extrême gauche. C'est honteux ! C'est ignoble !) La Chambre accepte-t-elle que les contribuables français paient ces indemnités ? Si elle n'acceptait pas les mesures de transition que nous croyons nécessaires, c'est à un autre qu'elle devrait donner la responsabilité du ministère des colonies. (Applaudissements au centre. Agitation).

M. Deproge. — Le décret de 1848 accordait un délai de trois ans aux Français possesseurs d'esclaves en pays étrangers, mais à ceux-là seuls. A Madagascar, dans la première proclamation, le général Metzinger annonçait que la liberté suivait le drapeau.

Si la même proclamation avait été répétée à Tananarive, la France aurait eu, pour garder son drapeau, ceux qu'elle venait de délivrer. (Vifs applaudissements.) Plus on attendra, plus la question deviendra brûlante. Au nom de la sagesse et de la politique de prudence, il fallait éviter que cette discussion vînt à la tribune, ou si elle y venait, voter l'affranchissement des esclaves. Cet affranchissement est fait. (Salve d'applaudissements à droite et à gauche sur de nombreux bancs.)

La discussion générale est close.

LES ORDRES DU JOUR

Trois ordres du jour sont en présence : celui de M. de Mahy, celui de MM. Isaac, Denys Cochin et Deproge, celui de M. Jaurès.

MM. Isaac, Denys Cochin, De Mahy, Gerville-Réache, Le Myre de Vilers, Deproge, déposent le nouvel ordre du jour suivant : « L'esclavage étant aboli à Madagascar par le fait que l'île est déclarée colonie *française*, le gouvernement prendra des mesures pour assurer l'émancipation immédiate. » (Applaudissements.)

M. Gerville-Réache rappelle que la Convention a voté d'acclamation l'abolition de l'esclavage: il espère que l'ordre du jour dont il est signataire le sera de même. (Applaudissements).

L'agitation ne se dément pas au cours de cette discussion. Le ministère est en fâcheuse posture; il le sent lui-même, car le président du conseil déclare accepter le dernier ordre du jour déposé.

A ce moment, l'agitation est à son comble. La déclaration de M. Méline est saluée par les applaudissements ironiques de l'extrême gauche.

Incidents tumultueux

M. Jaurès. — La Chambre entend-elle accomplir un acte sérieux ou se livrer à une manifestation équivoque. Le gouvernement nous met dans une posture telle que notre vote n'aura pas de portée précise.(Applaudissements à gauche. Rumeurs au centre). Il vient, en effet, de changer brusquement d'avis en quelques minutes.

Le ministre des colonies accepte maintenant la responsabilité d'une mesure qu'il déclarait inacceptable il n'y a qu'un instant : l'affranchissement positif des esclaves. (Salve d'applaudissements à l'extrême gauche.)

Les radicaux et les socialistes crient au président du conseil : A la tribune ! à la tribune!

M. Méline monte à la tribune; l'extrême-gauche le conspue et l'empêche de parler. Le tumulte dure une minute. M. Gérault-Richard est rappelé à l'ordre.

M. le Président du Conseil. — Je comprends le dépit de M. Jaurès: il avait espéré faire accepter un ordre du jour de division (Huées à l'extrême gauche); il est mécontent de nous voir accepter un ordre du jour d'union. (Applaudissements au centre. Nouvelles huées à l'extrême gauche.)

M. Jaurès a parlé d'équivoque ; est-ce que ses amis et lui ne spéculaient pas justement sur une équivoque ?

L'extrême gauche se lève tout entière et invective le président du Conseil.

M. le Président du Conseil. — M. Jaurès voulait faire *croire que le gouvernement hésitait sur la question* de l'esclavage ; le gouvernement accepte l'ordre du jour qui contient le mot qu'il demandait relatif aux mesures à prendre.

Cris à l'extrême gauche. — Immédiates ! immédiates !

Le président du conseil descend de la tribune sous les huées de l'extrême gauche auxquelles répondent les applaudissements du centre.

M. Marcel Habert. — Oui ou non, à partir d'aujourd'hui, les esclaves ont-ils le droit de quitter leurs maîtres ?

Cris : Oui ! oui !

M. Denys Cochin. — L'ordre du jour accepté par le gouvernement est parfaitement clair : l'esclavage est aboli à Madagascar, et le gouvernement déclare qu'il va prendre les mesures nécessaires pour assurer cette abolition. Il faut acclamer des déclarations, accepter des promesses faites et faire de la politique une autre fois.

M. Jaurès. — Nous acceptons cet ordre du jour parce qu'il est justement l'expression de la politique que nous opposions tout à l'heure au gouvernement. (Applaudissements et rires à l'extrême gauche.)

LE VOTE

L'ordre du jour Isaac, Gerville-Réache, de Mahy, etc., est mis aux voix.

Il est voté à l'unanimité de 544 votants. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix : à la majorité de 329 voix contre 82 sur 411 votants, l'ensemble est adopté.

Séance lundi. La séance est levée à 6 h. 55.

NOUVELLES DU JOUR

Le ministre des finances à la Commission du budget

Paris, 20 juin. — La Commission du budget a consacré une longue séance à l'audition de M. Georges Cochery, ministre des finances.

M. Cochery a exposé qu'il avait eu pour but en élaborant son projet : 1° de faire la péréquation des impôts frappant les divers revenus et de s'occuper avant tout des valeurs mobilières qui ont pris un si grand développement; 2° tenir compte des charges de famille et de la situation des contribuables les plus pauvres.

Le projet, selon le ministre, dégrève les loyers des campagnes et des villes. Il n'y aura d'augmentation que pour les loyers supérieurs à 1.000 fr. dans les campagnes et pour ceux supérieurs à 2,000 fr. dans les villes. Tous les départements seront dégrevés *in globo* et les taxes de remplacement sont demandées aux valeurs mobilières.

Sur une question de M. Lasserre, le ministre fait remarquer que ses calculs ne portent pas exclusivement sur la comparaison entre la personnelle mobilière actuelle et la taxe d'habitation, mais bien entre les produits de celle-ci et les dégrèvements résultant à la fois de la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres et de la modification de la cote personnelle mobilière.

Paris aura une réduction de 3,870,000 francs. Un travail fait dans 63 communes comprenant 7113 contribuables établit que 663 seront exemptés, 5821 dégrevés et 629 surchargés.

M. Plichon pose au ministre une question relative aux centimes additionnels.

M. Cochery répond que ses calculs comprennent, en effet, les résultats provenant du maintien des centimes *sur les principaux fictifs*.

M. Cochery estime que le délai de deux ans et demi, fixé par la commission, pour l'achèvement de la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie, est suffisant.

Le ministre passe ensuite en revue les divers articles du projet, et s'explique sur les quelques points qui ont été modifiés par la commission.

Il accepte l'imposition des rentes viagères au-dessus de 1000 francs; il repousse la taxation des créances chirographaires.

Enfin, en ce qui concerne les centimes départementaux et communaux, il s'entendra avec la commission pour un texte définitif.

La commission s'est ensuite ajournée à lundi.

Vote d'une somme de cinq cents francs par le conseil municipal de Toulouse pour les grévistes de Limoges

Toulouse, 20 juin. — Le conseil municipal a voté cinq cents francs pour les grévistes de Limoges.

Un referendum à Beauvais — La procession en l'honneur de Jeanne Hachette

Paris, 20 juin. — Le maire de Beauvais a décidé de consulter, par voie de referendum, ses administrés, pour savoir si, cette année, la procession traditionnelle en l'honneur de l'héroïne Jeanne Hachette aurait lieu, comme tous les ans, avec le concours du clergé, ou si elle serait purement laïque.

M. Lesage, député radical de Beauvais, a vu là une manœuvre cléricale, et il annonce qu'il interpellera le gouvernement; dans une proclamation des plus violentes, il qualifie d'acte factieux l'initiative du maire.

Une embarcation à vapeur en feu. à Cherbourg

Cherbourg, 20 juin.— Pendant les essais de réception, une embarcation à vapeur, alimentée au pétrole, construite en Angleterre pour le compte du gouvernement français, pour le service de vedette de l'escadre, a pris feu.

Le pétrole s'était échappé du récipient par une fuite et avait pris feu.

L'équipage sauta précipitamment dans une chaloupe et l'embarcation à vapeur fut immédiatement coulée à l'aide de gueuses.

Renflouée quelques heures après, elle a été remorquée dans l'arsenal.

Les dégâts sont assez importants.

Le Pape et les prisonniers italiens

Paris, 20 juin — On mande de Rome à l'*Agence Havas* :

« Le bruit court que le jour de saint Pierre, 29 courant, le Souverain Pontife annoncerait officiellement la libération des prisonniers italiens d'entre les mains du Négus. »

L'incident Méline-Berteaux

Paris, 20 juin. — Un incident a marqué la fin de la discussion du projet relatif à Madagascar.

Au milieu du bruit, M. Méline, président du conseil, interpellé par M. Berteaux, lui avait riposté : « Vous exploitez une idée d'humanité. »

M. Berteaux dépêcha immédiatement deux de ses amis auprès de M. Méline pour lui demander des explications sur ces paroles.

M. Méline ayant déclaré qu'il n'avait eu aucunement l'intention de viser l'honorabilité de M. Berteaux, l'incident a été clos.

Le bruit de la démission du ministre des colonies mis en circulation dans les couloirs de la Chambre.

Paris, 20 juin. — Une déclaration de M. André Lebon, ministre des colonies, au cours des débats sur Madagascar, déclaration par laquelle M. André Lebon se prononçait pour des mesures transitoires relativement à l'abolition de l'esclavage et posait même la question de confiance sur ce point, a donné une alerte aux amis du Cabinet.

Mais M. Méline, se rendant très bien compte des dispositions de la Chambre, a su accepter un ordre du jour un peu en contradiction avec les désirs de M. Lebon.

Dans les couloirs, on parlait de la démission du ministre des colonies ; mais ses amis la démentent absolument, et, malgré le bruit mené par les radicaux autour de cet incident, après la levée de la séance, il ne semble pas qu'il ait l'importance que les adversaires du cabinet ont voulu un instant lui donner.

La réforme des contributions directes

Paris, 20 juin. — Plusieurs députés parmi lesquels MM. Bourlon de Rouvre, Francis Charmes, Aynard, Jonnard et Joseph Reinach viennent de déposer un amendement à l'article 21 du projet sur les contributions directes, par lequel ils demandent que les hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, établissements et sociétés de bienfaisance soient également exemptés de l'impôt pour les arrérages des titres de rente français qu'ils possèdent.

Arrestation d'un candidat socialiste allemand

Berlin, 20 juin. — Le candidat socialiste Kuner, de la circonscription de Halle, condamné dernièrement à trois mois de prison pour crime de lèse-majesté, vient de recevoir du parquet l'ordre de se constituer prisonnier, malgré la période électorale.

Cette mesure est généralement désapprouvée.

La révolte des Matabélès. — Nouveaux massacres

Londres, 20 juin. — L'insurrection des Matabélès est loin d'être calmée. Suivant des nouvelles de Capetown, la position isolée de Salisbury rend la situation des blancs plus grave qu'au début de la révolte. L'infanterie montée du Cap se rend au Mashonaland par la voie de Beira, tandis que les troupes impériales partent aujourd'hui de Mafekna.

A Buluwayo, un soulèvement général des indigènes a eu lieu. Ils ont massacré les familles des colons dans divers endroits isolés, sans épargner ni femmes ni enfants. Tous les Européens se réfugient au camp fortifié de Salisbury où des armes sont distribuées aux hommes valides.

Des renforts sont en marche pour secourir le fort. De leur côté les Matabélès ont quitté leurs retranchements des environs de Buluwayo et marchent vers le Nord par la route d'Umgingwe.

Le prochain consistoire. — Les nouveaux cardinaux

Rome, 20 juin. — Dans le consistoire secret du 22 juin, le Pape prononcera une allocution, nommant cardinaux les nonces de Vienne, Paris, Madrid et Lisbonne.

Il préconisera 18 évêques italiens.

Dans le consistoire public du 25 juin, le Pape accordera le chapeau de cardinal aux archevêques de Lembey, Salzbourg, Valladolid, Bourges, et aux évêques d'Autun et d'Urgel, qui ont été promus cardinaux le 29 novembre 1895.

Le consistoire du 25 juin sera suivi de la nomination de nombreux évêques étrangers.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 20 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

La délibération a été très courte.

LA CATASTROPHE DE MOLÈNE

Le ministre des affaires étrangères a fait savoir qu'il avait chargé M. de Courcel, ambassadeur de France à Londres, de transmettre à lord Salisbury les condoléances du gouvernement français à l'occasion du naufrage du *Drummond-Castle* et l'assurance que rien ne serait négligé pour la recherche des victimes et pour entourer les corps de tous les soins convenables.

FRANCE ET ESPAGNE

Le ministre de la marine a fait connaître que l'escadre du Nord mouillée à la Corogne avait reçu de la part du gouvernement et de la population espagnole un accueil enthousiaste.

AFFAIRES COURANTES

Enfin, le conseil s'est occupé des affaires courantes et des questions inscrites à l'ordre du jour des Chambres.

Mort d'un sénateur

Paris, 20 juin. — M. Dethou, sénateur de l'Yonne, est mort ce matin à Bléneau (Yonne). M. Dethou était né en 1819 à Bléneau. C'était un gros propriétaire du pays exilé. Au coup d'Etat du 2 décembre, il rentra en France, en 1859. En 1870 71, il commanda la 5e légion de l'Yonne. Elu député en 1876, il siégea à la Chambre jusqu'en 1887, époque à laquelle il entra au Sénat.

La nouvelle loi électorale en Hollande

La Haye, 20 juin. — La seconde Chambre a adopté par 56 voix contre 43 la nouvelle loi électorale doublant le nombre des électeurs actuels.

La réorganisation de l'armée italienne

Rome, 20 juin. — Les bureaux de la Chambre ont terminé la discussion du projet de réorganisation de l'armée. La discussion a été très vive. L'opposition a livré bataille dans tous les bureaux. Le ministère l'a emporté dans huit bureaux sur neuf.

Les Allemands et l'Etat du Congo

Berlin, 20 juin. — D'après la *Gazette de Cologne*, le gouvernement impérial aurait formulé une plainte à Bruxelles au sujet du massacre d'une caravane d'Arabes placés sous le protectorat allemand par les troupes de l'Etat du Congo, sur la rive sud-ouest du lac Tanganyika.

L'Etat du Congo aurait promis de faire une enquête et de châtier les coupables.

Les 15e et 16e corps allemands

Metz, 20 juin. — Tandis que l'on est encore en France à discuter sur le dédoublement du 6e corps d'armée, l'Allemagne continue à renforcer ses effectifs des 15e et 16e corps d'armée, stationnant en Alsace-Lorraine.

A l'heure actuelle, ils ne sont pas inférieurs à 87.000 hommes.

Le Reichstag vient de voter à nouveau 1,125,000 fr. (900,000 marks) pour les frais de construction d'une nouvelle caserne, à Bitche, et 2,250,000 fr. (1,800,000 marks), pour une autre caserne à Saint-Avold.

L'une et l'autre de ces deux villes, déjà encombrées de troupes, recevront chacune un des nouveaux régiments d'infanterie, constitués dans les conditions que l'on sait avec les demi-bataillons tirés des anciens régiments.

Une action commune des puissances en Orient

Berlin, 20 juin. — Le *Tagblatt* dit que les puissances ont négocié en vue d'une action commune tendant à obliger la Turquie à tenir ses engagements à l'égard des Arméniens et des Crétois.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis

Saint-Louis, 20 juin. — Les républicains partisans de l'argent se sont séparés de la convention républicaine et ont désigné comme candidat à la présidence M. Teller.

A Cuba. — Un soldat anarchiste. — Les renforts

Madrid, 20 juin. — La *Epoca* publie une lettre de la Havane relatant l'explosion d'une bombe sur le passage des troupes qui faisaient une marche de Canto-Del-Cristo à Jignani. Cette lettre se termine ainsi :

« *Le bruit court que la bombe a été* jetée par un soldat de la 1re compagnie qui avait déserté cinq jours auparavant de Jignani.

» Ce soldat, lors de l'explosion de la bombe du Lycéo à Barcelone, avait déjà été soupçonné; on l'avait même arrêté à cette époque, mais il fut relaché, faute de preuves.»

M. BASLY ET LES COLLECTIVISTES

Contrairement à ce qu'annonce le *Réveil du Nord*, le député Basly ne présidera pas demain dimanche la conférence organisée par le parti ouvrier lensois et dans laquelle prendront la parole les conseillers généraux collectivistes de Lille, Dupied et Devernay, ainsi que M. Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*.

A ce sujet le député Basly communique la protestation suivante au *Nouvelliste* :

« Paris, le 20 juin 1896.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» J'apprends que des affiches viennent d'être apposées annonçant que je présiderai demain dimanche 21 la réunion publique organisée par la section lensoise du parti ouvrier.

» *Je tiens à protester contre l'abus fait de mon nom en cette* circonstance, ayant refusé, et pour cause, de présider cette réunion.

» E. Basly,
» député du Pas-de-Calais.

L'ART DE BIEN MANGER

L'art de bien manger, c'est-à-dire de manger « utilement, » vient d'être rédigé en treize préceptes par notre confrère l'hygiéniste Grady :

1° Prendre autant que possible ses repas à des heures réglées;

2° Si l'on est d'une constitution chétive et de peu d'appétit, manger quand on a faim; peu à la fois, mais souvent;

3° Manger lentement, en mâchant bien les aliments;

4° Ne pas boire trop souvent quand on mange des aliments chauds;

5° Ne pas faire succéder trop promptement un repas à un autre. Il faut habituellement de trois à quatre heures pour opérer la digestion d'un repas modéré;

6° Terminer le repas en cassant une croûte; cela aide à la digestion et nettoie les dents beaucoup mieux que les poudres dentifrices;

7° Ne jamais se mettre à table quand on est en colère ou échauffé par la marche;

8° Se bien garder à table de lire ou d'étudier et de tout exercice qui absorbe les facultés de l'esprit;

9° Partager autant que possible ses repas avec des compagnons gais et aimables et n'entretenir avec eux que des conversations agréables : « Bouchées bien craquetées, bien digérées », dit un vieux dicton populaire d'une vérité extrême;

10° Ne faire jamais, en sortant de table, un exercice trop violent ;

11° Rester sur sa faim et n'aller jamais jusqu'à la satiété ;

12° Ne manger jamais ce qui vous répugne ;

13° Eviter toute querelle avant, pendant et après le repas. Autant vaudrait pour l'estomac avaler une pelote garnie d'épingles.

Malgré ce qu'a de fatidique le chiffre 13 qui préside à ce petit manuel, toutes ses prescriptions sont excellentes à suivre. Du reste on en oubliera toujours bien une ou deux, ce qui écartera le danger.

SŒUR ANGÈLE

Nouvelle d'Hier

M. le Président de la République avait formellement promis, le mois dernier, au maire de X... ainsi qu'au député de l'arrondissement dont X... est le chef-lieu de s'y arrêter pendant quelques heures lors de son officielle tournée dans la région.

Et tout de suite cette nouvelle répandue par l'organe des deux modestes mais patriotiques journaux de X, qui sans distinction d'opinions ne virent dans cette visite que les avantages matériels dont pourrait bénéficier leur cher pays, tout de suite cette nouvelle mit en branle une masse de bonnes volontés, décida d'une foule de projets.

Les rues et les promenades qui ne devaient être nettoyées qu'en août, lors de la fête patronale, le furent immédiatement, trois mois plus tôt, et la gare dont les voyageurs trempés ou rôtis souhaitaient depuis des années une véranda en fut dotée comme par enchantement.

On acheta dix casques pour les pompiers, deux trombones pour la fanfare municipale, et une circulaire confidentielle des chefs de ces deux corps en invita les membres dont les culottes manqueraient de fond à les faire réparer d'urgence par leurs épouses.

Les *dames* des gros cultivateurs, meuniers ou vignerons, des notaires ou des médecins des environs qui réservaient leurs toilettes pour l'époque des distributions de prix, se précipitèrent chez les couturières: on irait à X ce jour-là, quelque temps qu'il fit, on voulait voir la tête de M. le Président et les broderies de son état-major; du reste le collège comme la pension des filles auraient congé, et puis .. et puis il fallait y aller parce que les autres y allaient ; si on ne voyait rien du moins se ferait-on voir, si papa ne rapportait point de décoration maman reviendrait bourrée de conserves.

Ah les Parisiens qui coudoient journellement sénateurs et députés, qui tapent sur le ventre des ministres et sont las d'acclamer des souverains; ah les Parisiens, ah les grandes cités ne doutent guère de l'importance que prend, dans une ville de trois mille âmes, dans un trou perdu, une visite pareille à celle qu'avait promise M. le Président de la République !

Le Maire en perdait la tête; le Conseil Municipal siégeait en permanence, le Président du Tribunal et le Procureur de la République s'étaient battus au greffe parce que l'un, qui n'avait plus d'habit noir, voulait qu'on revêtit la toge dans cette circonstance mémorable et que l'autre, dont la toge était jaunie, verdie par les promiscuités du prétoire, trouvait l'habit noir suffisant; les instituteurs s'époumonaient à faire répéter des cantates à leurs élèves, et le lieutenant de gendarmerie cirait lui-même les bottes de *ses brigades à pied et à cheval* afin d'être assuré qu'elles reluiraient suffisamment au soleil de ce nouvel Austerlitz.

X est ma ville natale, mais une ville natale depuis longtemps abandonnée, une ville natale qui ne me dit plus rien ou mieux qui me dit trop parce que le silence de ses rues herbeuses me crie le néant de la vie, me donne une affreuse nostalgie du passé, parce que les camarades de jadis, aujourd'hui grisonnants comme grisonnant je suis, ne me reconnaissent même plus.

Je n'y retourne jamais, j'évite de la traverser, je n'y ai plus rien du reste, pas même les tombes du père vénéré, de la mère chérie qui me forceraient à un pèlerinage, pas même des tombes puisqu'officier de vaisseau mon père a été enseveli dans le vaste Océan et que ma pauvre mère, sa veuve, est allée mourir dans le département du Midi où on lui avait octroyé un bureau de tabac.

Plus rien ! Si, une vieille tante, ma marraine qui a gardé pour sa part d'héritage la maison paternelle où je suis né, une vieille tante qui a le culte des souvenirs car la maison est trois fois trop vaste pour elle et qu'elle se ruine à en payer les impôts.

Et ma pauvre chère vieille tante, aux yeux de laquelle cette visite de M. le Président de la République à la ville de X prit les proportions d'un écroulement d'empire, ma pauvre chère vieille tante m'écrivit de ne pas la laisser seule à un pareil moment, de venir l'embrasser encore une fois, de venir recevoir l'expression de ses dernières volontés pour le cas où un fait historique aussi grave la tuerait de joie si ce n'était de peur.

Je vins et j'étais à X le jour de la visite officielle de M. le Président de la République.

Ma pauvre vieille tante ne se douta pas du sacrifice que je lui faisais en remettant les pieds sur les pavés de l'autrefois en secouant la poussière des choses mortes, elle qui croyait me convier à une inoubliable fête ; X était toujours le même X pour elle qui ne l'avait jamais quitté d'une lieue, d'une heure, pour elle qui n'allait que de sa maison à l'église, pour elle dont les voisins d'en face étaient tout l'horizon, pour elle vieille fille qui n'avait jamais aimé que le bon Dieu, les pauvres, son jardin et ses oiseaux.

Mais pour moi qui l'avais quitté depuis trente ans, X n'était plus qu'un cimetière, le cimetière des chers souvenirs, des deuils qu'on n'oublie jamais et qui vous suivent partout.

Oh combien ce fut dur, mélancolique, de remuer ce que j'eusse voulu laisser immobile pour toujours, de passer une revue de disparus qui me le rappelaient à moi-même que pour les gens de X j'étais depuis longtemps un mort !

Chères chambres anciennes au papier à ramages, toujours les mêmes, berceau du jardin à la charmille plus vieille mais toujours le même, grenier obscur dans lequel je me cachais aux jours d'orage, pressoir où j'amenais les petits camarades pour y chiper des raisins aux temps de la vendange, quelles stations je fis dans chacun ou chacune de vous avec de grosses larmes dans les yeux !

Mais où je m'arrêtai le plus longtemps, ce fut près d'un gros sapin, sapin dont le tronc servait de pied central à une table ronde, sapin sous lequel on mangeait et on travaillait en été, sapin dont l'immense parasol de branches s'élevait derrière la maison, dans une cour sablée précédant le jardin.

J'y avais préparé mon baccalauréat sous ce sapin, pendant qu'à la table rustique était assise Marguerite Dumont, la petite lingère de la maison, une protégée de maman, une fille de seize ans modeste et intelligente, une fille qui travaillait toujours avec ses grands yeux baissés mais dans les cheveux de laquelle était noué un ruban toujours frais.

J'avais aimé Marguerite, notre petite lingère, et elle m'avait aimé comme on s'aime entre enfants, elle seize ans et moi dix-neuf, entre enfants du même pays élevés par des parents sévères, dans un milieu profondément honnête ; nous nous étions aimés bien fort, mais aimés avec le cœur, avec l'âme, sans calcul, en un beau rêve.

Ce sont les meilleures affections parce qu'elles n'ont rien à se reprocher, parce que sur elles le temps, avec ses glaces, avec ses rides, n'a pas de prise : ce sont de généreuses illusions qui vont les unes vers les autres, ce sont des âmes qui sympathisent ; et si les corps vieillissent, deviennent laids, les cœurs, l'esprit, les âmes restent pareils.

Marguerite avait été mon rêve d'adolescent, une fée à mes yeux de poète de vingt ans ; et moi j'avais été pour Marguerite l'idéal que conçoit toute jeune fille, le beau page des chansons, le chevalier sans peur et sans félonie des romans.

Avec la pointe de mon canif j'avais gravé nos initiales, initiales accompagnées de flèches et de cœurs enflammés, sur le tronc du sapin, et je retrouvai les initiales, les flèches et les cœurs enflammés, mais avec des crevasses qui pleuraient des larmes de résine, qui pleuraient sur les amours nées et mortes sous le sapin.

Mortes, car Saint-Cyr m'avait enlevé à X pendant trois ans, préparation et séjour, puis, quand j'aurais pu y revenir, libre, mon père était mort, ma mère s'était transportée en Provence, la maison familiale avait été cédée à ma tante.

Mortes, car avec la tunique, le plumet, le sabre, mes goûts avaient sans doute changé ; Marguerite s'était voilée dans le souvenir de mon cœur, mes aspirations s'étaient portées vers la gloire au lieu de se borner à une tranquille affection.

Mortes ! Oh l'ingrat qui avait sinon oublié du moins laissé se changer en tendres reliques toutes les douces choses dites et écoutées, données et reçues sous le vieux alpin ! Oh l'ingrat qui ne s'était même jamais enquis de ce qu'était devenue Marguerite Dumont et ses parents, des travailleurs si probes, si respectueux, si dévoués, et dont elle était l'idole, mais une idole qu'ils eussent brisée plutôt que de lui voir manquer à l'honneur.

Les uns après les autres ces si lointains et si chers souvenirs de l'époque la plus heureuse de mon existence, de cette époque où on se laisse vivre comme vivent les oiseaux du Bon Dieu, en sautant, en chantant, en aimant, sans s'occuper du lendemain, sans savoir d'où viennent la nourriture et le vêtement, ces si lointains et si chers souvenirs se représentèrent à mon imagination avec une netteté, une force qui les égala aux événements de la veille.

Et ce fut en hésitant, timide comme si j'eus été encore petit garçon et honteux comme si elle pût se douter de mes pensées intimes, de mes remords, entendre mon profond battement de cœur, que je demandai à ma vieille tante, au milieu de beaucoup d'autres noms auxquels je m'intéressais pour les besoins de la cause et seulement pour la dépister :

— Et les Dumont, ma tante, vous savez, le serrurier du faubourg des Platanes, dont la femme venez chez nous à la lessive et la fille... qui s'appelait Marguerite, si je me souviens bien !.. (Oh l'hypocrite !) en journée comme lingère, que sont-ils devenus?... C'étaient de bien braves gens ! »

Ma tante était une créature du Bon Dieu, une sainte, mais elle était femme et puis elle avait une mémoire prodigieuse ; aussi mes circonlocutions ne la dépistèrent point, *elle se souvenait sans doute de* certaines remarques de jadis, et puis aussi elle avait dû surprendre quelque tremblement involontaire dans ma voix.

Toujours est-il qu'elle me regarda longuement par dessus ses lunettes glissées au bout du nez, et que moitié goguenarde, elle me répondit :

— *Oh enfin* tu t'en souviens de cette pauvre chère mignonne, de Marguerite ! Eh bien elle n'a jamais voulu se marier; toutes les semaines, pendant des années elle est venue me demander de tes nouvelles et me dire qu'elle priait pour que tu réussisses, pour qu'il ne t'arrive point de mal... Oh elle t'aimait celle-là, presque autant que ta défunte mère et que moi !... Et puis...

— Et puis elle est morte ?

— Non, mais ne te réjouis pas quand même, il est maintenant trop tard pour... »

Ma pauvre chère tante, comme tous les vieillards restés jeunes de santé et de caractère, ne tenait pas compte des années, me voyait toujours tel que j'étais sous le sapin d'autrefois.

— Pourquoi, ma tante ?

— Pour l'épouser enfin ; elle s'est faite religieuse, sœur des ambulances, des hôpitaux militaires... Oh oui, elle t'aimait bien celle-là, car le secret de sa vocation, elle me l'a confié: soldat tu étais, servante, amie des soldats elle voulut être, ne demandant à Dieu pour récompense du sacrifice de sa jeunesse, de sa beauté, de toute une vie, que de t'être utile sur un champ de bataille, de te soigner, si tu étais blessé, de t'aider à bien mourir s'il le fallait, et de prier sur ta tombe... Pauvre Marguerite, il y a vingt ans qu'elle est partie et on m'a dit qu'elle s'appelait *Sœur Angèle.* »

Nous nous tûmes, aussi émus l'un que l'autre : moi prêt à éclater en sanglots aux preuves de cette affection si vraie, si pure, si rare de ma petite amie de jeunesse; ma tante pleurant sans doute intérieurement sur quelque renoncement personnel qui d'elle avait fait une vieille fille solitaire comme celui de Marguerite avait fait d'elle une vaillante religieuse.

Et j'offris le bras à ma tante pour la conduire au-devant de M. le Président de la République dont l'éclatement des fanfares, le carillon des cloches et les détonations des boites d'artifice annonçaient l'arrivée.

Pour être tranquille et pour voir en sécurité, ma tante désira que je la menasse directement à l'hôpital dans la cour duquel le Président distribuerait des récompenses et où la Supérieure, sa meilleure amie, lui avait offert un fauteuil.

Nous y allâmes, et le Président, qui n'avait que trois heures à accorder à X, y entra sur nos talons.

Sur les instances de ma tante j'avais revêtu mon uniforme de chef d'escadrons aux Spahis ; et dès qu'il m'eut aperçu le maire se précipita, me prit par le bras, me présenta à M. le Président comme un *glorieux* enfant du pays, officier supérieur et décoré.

Cependant, au son des instruments, aux acclamations des malades rangés en ligne, une religieuse jeune encore, toujours belle quoique jaune de teint, de ce jaune que rapportent les enfants de France qui ont servi aux colonies, s'avançait modestement escortée du Conseil d'Administration.

Alors, très gracieux, M. le Président de la République se tourna vers moi et me dit :

— Je ne saurai mieux faire, commandant, que de vous laisser remettre vous-même à votre compatriote cette croix de la Légion d'Honneur en lui donnant l'accolade ; vous êtes deux soldats coloniaux, et Madame a essuyé le feu de l'ennemi comme vous. »

Je m'inclinai, pris la croix que me tendait M. le Président de la République et l'attachai d'une main tremblante sur la robe de bure de la religieuse, à la place du cœur en l'embrassant.

La religieuse c'était Sœur Angèle, c'était Marguerite Dumont.

Nous nous reconnûmes dans le baiser, car nous n'avions été prévenus ni l'un ni l'autre, et tout ce petit complot était l'œuvre de ma chère vieille tante.

Sœur Angèle devint pâle comme une morte, elle chancela et je crus qu'elle allait tomber ; mais en même temps ses yeux, ses beaux yeux toujours les mêmes se levaient vers le Ciel d'abord pour remercier Dieu et revenaient ensuite à moi avec une ineffable expression d'angélique bonheur.

Elle avait sa récompense Sœur Angèle, et ce cœur sur lequel je venais d'épingler le ruban rouge, moi seul je savais la valeur.

Depuis dix ans en Cochinchine, Sœur Angèle citée dans tous les ordres du jour pour son héroïsme, usée par les fièvres, avait demandé à finir ses jours comme supérieure de l'hôpital de X.

Ma tante, toutes les femmes s'aident dans les choses du cœur, même les saintes, l'y visitait souvent et s'était arrangée pour cette entrevue, pour offrir à Marguerite Dumont la réalisation de son chaste rêve.

Elle a eu aussi sa part de bonheur, la vieille tante, car je reviens maintenant chaque année à X pour serrer les mains de Sœur Angèle.

Nous nous aimons bien, bien, d'un amour qui continuera là-haut, toujours ; je sers mon pays, elle sert les pauvres, Dieu est avec nous.

Sœur Angèle, Marguerite, m'a donné sa croix, la croix apportée par M. le Président de la République et je n'en porterai jamais d'autre ; moi je lui envoie, chaque mois, le tiers de ma solde pour ses pauvres qui sont nos enfants, les enfants de nos deux cœurs.

CAMILLE DESCAMPS.

AU VÉLODROME ROUBAISIEN

Rappelons que c'est aujourd'hui à trois heures et demie précises que commencera la réunion sensationnelle du Vélodrome avec le match Cissac-Champion.

Une partie de l'artillerie qui doit entraîner Cissac a essayé la piste après l'arrivée du train de six heures, le reste n'étant arrivé qu'à onze heures du soir.

Les deux matcheurs ont fait hier soir leur dernier entraînement, et à les voir marcher avec une égale facilité derrière leurs entraîneurs à n'importe quelle allure, on peut, sans crainte d'être démenti, pronostiquer pour cet après-midi, une lutte acharnée et une magnifique course.

Ce qu'il serait plus hasardeux de pronostiquer, c'est le résultat de ce match qui passionne tous les sportmen de la région. Il est certain que le succès de l'un ou de l'autre des concurrents sera dû à leurs entraîneurs, et comme ils paraissent à peu près également outillés sous ce rapport, il est impossible de se faire une opinion exacte.

Quant aux records de l'heure et des 50 kil., il est à peu près certain que s'ils ne sont pas battus, ils seront très approchés, sauf incidents de course.

Disons encore que la course Juniors réunira les meilleurs coureurs régionaux et l'épreuve si intéressante de triplettes, quadruplettes et quintuplettes, les meilleures équipes de Paris et de la région.

⁂

On nous prie de rappeler que le bureau de location, chez Jubé, sera fermé à midi et demi.

Les services de tramways supplémentaires et d'omnibus Chevalier sont absolument assurés et fonctionneront à partir de deux heures.

Les portes du vélodrome seront ouvertes à deux heures.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Comment, jadis, on fondait un hôpital. — En l'année 1488 fut bâti à Roubaix un hôpital qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont l'histoire offre quelque intérêt :

Cet hôpital, le premier qu'ait vu notre cité, était entièrement dû à la générosité d'Isabeau de Roubaix, qui en posa la première pierre le 24 mars de l'année 1488 et qui lui donna le nom d'hôpital Sainte-Elisabeth.

Il occupait une notable partie de notre Grand'Place actuelle; ses dépendances étaient établies sur le terrain où se trouve maintenant l'hôtel des pompiers et s'étendaient bien avant le long de la chaussée qui est aujourd'hui la rue Neuve.

L'hôpital Sainte-Elisabeth comprenait plusieurs bâtiments dont une ferme et une brasserie, puis une basse-cour et de vastes jardins. On comprenait alors qu'il ne suffit pas de donner un abri aux malades, mais que l'air et l'espace sont pour eux d'une absolue nécessité.

Une chapelle, pouvant contenir huit cents personnes, occupait le centre de l'hôpital Sainte-Elisabeth.

Si l'on songe à ce qu'était Roubaix à cette époque où le bailli, Pierre de Marchenelles, et le lieutenant, Jean Fournier, dit Locquifier, affirmaient que Roubaix ne comprenait pas plus de deux cents feux ou ménages, on se fera une idée de quelle importance était la fondation d'Isabeau de Roubaix.

Pourquoi la noble fille de Pierre de Roubaix, veuve de Charles de Luxembourg, qui fut chevalier de la Toison d'or, et à laquelle ne manquaient pas d'ailleurs les quartiers de noblesse, pourquoi la douairière de Roubaix, seule héritière d'une grande fortune et qui avait encore plusieurs filles à marier, donnait-elle son bien si largement ?

On se méprendrait si l'on s'imaginait que le temps où vivait Isabeau de Roubaix fut une époque de simplicité austère.

On était à l'aurore de la Renaissance. Les chroniqueurs abondent en détails sur la magnificence et la somptuosité qui régnaient alors dans les demeures aristocratiques. Nous pouvons nous en faire une idée en nous rappelant que, lorsqu'il fut défait à Granson, Charles le Téméraire dut abandonner aux Suisses, avec les diamants qu'il portait, la vaisselle d'argent, les dentelles de Flandre, les tapis d'Arras, les tentures de velours et de damas qui ornaient sa tente et son camp.

La noblesse, c'est-à-dire les riches d'alors, étaient à ce moment où, se souvenant encore du prix de la richesse acquise, on veut cependant goûter les jouissances qu'elle facilite. Ce n'est pas encore la prodigalité à l'abord facile et l'insouciante gaité, c'est le luxe et l'ostentation avec l'avare égoïsme et la raideur hautaine.

Isabeau de Roubaix, dont le père fut conseiller, chambellan du duc de Bourgogne, aurait pu faire grande figure dans le monde; elle ne le voulut pas, car elle comprit que le devoir de la richesse n'est pas là.

Saint Augustin, grand docteur de l'Eglise en même temps que philosophe profond, était l'un de ses maîtres préférés. Elle avait toujours près d'elle ses oraisons en un splendide manuscrit que l'on peut encore admirer aujourd'hui. Nul doute qu'elle n'eût médité les enseignements de ce grand maître, touchant les riches et la richesse.

Or saint Augustin dit :

« L'avantage qu'il y a d'être quelque chose dans le monde n'est qu'un engagement à n'y être rien pour soi-même afin d'y être tout pour les autres. S'il y a des services que les autres me doivent, il y en a aussi que je leur dois; si, d'une manière, ils me sont sujets, je leur suis sujet de l'autre et je ne leur rends pas justice si je ne m'emploie pas pour eux encore plus qu'ils ne doivent s'employer pour moi. »

Ce grand docteur ajoute : « S'il se trouve un chrétien qui, par le rang que lui donne sa fortune ou sa naissance, ayant sous ses ordres des inférieurs ne les considère que pour lui-même et pour ses intérêts propres et qui du reste les néglige sans se mettre en peine de pourvoir à leurs avantages et de leur procurer les biens solides qu'ils ont droit d'attendre de lui, *dès lors, sans autre crime, ce chrétien mérite d'être réprouvé de Dieu qui n'a fait les grands que pour les petits et les puissants et les forts que pour les faibles.* »

Tout ceci paraissait très clair à Isabeau de Roubaix. Elle n'eut pas besoin d'interprétation pour comprendre qu'elle devait donner avec usure son bien, même légitimement acquis, et que le moyen de convaincre le pauvre des espérances de l'autre vie est de lui abandonner, en vue de ces espérances, un peu des biens de la vie présente. C'est pourquoi elle fonda l'hôpital Ste-Elisabeth où furent recueillies de pauvres femmes infirmes, débiles et languissantes, et où les malheureux trouvèrent toujours le vivre pour le corps avec le reconfort pour le cœur.

La noble dame voulut habiter avec les pauvres. Elle eut sa chambre dans l'hôpital et y finit ses jours en l'année 1502, après avoir assuré largement par de nouvelles donations l'existence de sa fondation.

D'autres dons fort nombreux vinrent s'ajouter à ceux d'Isabeau de Roubaix. L'hôpital Ste-Elisabeth devint l'un des plus riches de la contrée, tellement qu'on le disait bâti sur une brique d'or.

Il était desservi par des sœurs Augustines qui devaient y recevoir les pauvres femmes sans nulle acception ni faveur de personne. « Les sœurs », disait la règle en parlant des malheureux, « considéreront caritativement leur pauvreté. »

On exerçait dans la maison une large hospitalité. La règle disait à ce propos: « Quand aucune religieuse ou autre femme passant déclinent à la maison, elles seront reçues caritablement par celle qui est commise aux hôtes afin qu'il leur soit pourvu selon la faculté de la maison volontiers et si hilairement, en considération que l'hospitalité est une des sept œuvres de miséricorde ». La règle ajoutait que les hôtes devaient être reçus comme si Jésus-Christ venait en personne visiter la maison.

Les sœurs s'appliquaient encore à l'éducation de la jeunesse et vaquaient à l'entretien de la maison qui, on l'a vu, était grande et étendue.

L'hôpital Ste-Elisabeth eut une existence paisible jusqu'à la Révolution. Qu'en advint-il alors ? c'est ce que nous verrons prochainement.

Les poursuites contre M. Jules Guesde. — Nous avons annoncé que M. Eugène Motte, conseiller général, était décidé à poursuivre M. J. Guesde, pour les paroles que le député de Roubaix a prononcées à la Chambre, séance du 15 juin, au sujet de la mort du jeune Liénesson.

Voici le texte de la lettre que M. Eugène Motte a envoyée à M. Brisson, président de la Chambre des députés, afin de saisir les collègues de M. Guesde d'une autorisation en poursuites judiciaires pour diffamation :

« Monsieur le Président,

» Je lis dans l'*Officiel* que, dans la séance du 15 juin, M. Jules Guesde a accusé la gérance du peignage Alfred Motte « d'avoir poussé la contravention à la loi de 1892 jusqu'au meurtre; d'avoir employé des enfants en-dessous de l'âge légal, et, sitôt après l'accident qui a coûté la vie au jeune Liénesson, sous le coup de la peur, pour cacher le cadavre, le faire disparaître et se mettre en règle avec la loi, *d'avoir commis des faux en écritures publiques.* »

» Tels sont les termes que je relève page 937 de l'*Officiel*.

» Comme ces faits sont absolument faux, et qu'il y a diffamation grave à notre égard, je vous prie, Monsieur le Président, de saisir la Chambre de la demande d'autorisation de poursuites en diffamation devant les juridictions compétentes que nous introduisons contre M. Jules Guesde, député de Roubaix.

» Croyez, Monsieur le Président, à ma plus grande considération.

» Eugène Motte,
» *Gerant du peignage Alfred Motte et Cie,*
» *conseiller général de Roubaix-Est.* »

M. Jules Guesde, député de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

» En réponse à la prétendue réponse du conseiller général Eugène Motte, parue dans vos colonnes, je vous prie, et au besoin vous requiers, de publier ce qui suit :

» J'ai dit à la tribune de la Chambre lundi dernier que le jeune Alphonse Liénesson, tué le 14 mars 1894 dans le peignage Alfred Motte à Roubaix, n'avait que 12 ans, 8 mois, 8 jours, alors que, pour mettre hors de cause les industriels qui l'employaient en violation de la loi depuis le mois de juillet 1893, le procès-verbal de l'accident donnait à l'enfant 14 ans et demi.

» A l'appui de mon dire j'ai invoqué l'acte de naissance de la petite victime, que je tiens à votre disposition et qui porte : né à Thielt le 6 juillet 1881.

» A ces faits — qui n'ont qu'un défaut, c'est d'être trop précis et trop indéniables — qu'oppose le gérant de l'association Motte et Cie? Qu'Alphonse Liénesson travaillait avec son père, que celui-ci était chef chauffeur, que lui, Motte, n'avait « aucun intérêt à occuper le jeune homme », et autres histoires excellentes, paraît-il, à endormir inspecteurs, commissaires de police et gendarmes, mais absolument étrangères au débat.

» En revanche, Eugène Motte se garde bien — et pour